



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organes humains

Question écrite n° 15663

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur la déclaration de M. Pierre Bergé concernant la gestation pour autrui. Dans un entretien au *Figaro* diffusé en décembre 2012, M. Bergé a déclaré : « Moi, je suis pour toutes les libertés. Louer son ventre pour faire un enfant ou louer ses bras pour travailler à l'usine, quelle différence ? C'est faire un distinguo qui est choquant ». À l'heure où les questions de la procréation médicale assistée et de la gestation pour autrui sont au cœur d'un débat sur la société, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur la déclaration de M. Bergé.

Texte de la réponse

Le Président de la République a eu l'occasion à plusieurs reprises d'exprimer son opposition à la légalisation de la gestation pour autrui, au nom du principe de respect de la dignité humaine. Cette position a été relayée à de nombreuses reprises par le gouvernement devant la représentation parlementaire au cours des débats sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Dans un courrier adressé le 31 janvier à Monsieur Christian Jacob, Président du groupe UMP de l'Assemblée Nationale, le Président de la République a lui même rappelé son opposition à cette pratique. Il n'existe donc aucune ambiguïté sur la position du pouvoir exécutif.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15663

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 321

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7857